

C'est tout ce qu'il y a à dire sur l'objectif immédiat. L'objectif à longue portée du Pacte de l'Atlantique-Nord a été également l'objet de débat beaucoup plus sérieux que par le passé, lors de cette réunion du comité. Il n'est personne qui n'ait reconnu qu'il ne s'agissait pas là d'un objectif de première importance. La première de nos préoccupations doit être la défense; il ne faut jamais l'oublier. Toutefois nous estimions qu'il serait bon d'étudier sérieusement les objectifs non militaires de l'OTAN, d'autant plus que certains d'entre eux ont un rapport direct avec le problème de la défense. Parmi ces objectifs, il faut compter le resserrement des liens entre les États membres, en vue de favoriser le bien-être, et la stabilité économique et sociale de tous. La réunion du Conseil a manifesté de plus en plus clairement que notamment les pays européens pour qui le fardeau économique de leur contribution à la défense commune est le plus lourd, avaient besoin qu'on leur assignât un objectif à longue échéance. La collaboration, la foi et la confiance qui importent tant au succès de l'Organisation sont à ce prix.

Pour ces pays, le problème ne consiste pas seulement à pourvoir à la défense militaire à même une abondance de ressources, mais il s'agit d'une lutte menée en temps de paix pour assurer leur stabilité, sinon leur survivance, après une période de grandes difficultés, de grandes épreuves et même de grandes destructions. Nous avons donc pensé qu'il importait pour cela de tenir compte des aspects non militaires du traité, définis à l'article II, et du renforcement de la communauté atlantique. On entend beaucoup parler de la « communauté atlantique », sans trop savoir ce que cela signifie. Je reconnais volontiers que je suis probablement l'un des plus enclins à employer cette expression sans avoir une idée très précise de l'évolution future de cette communauté. Ce manque de précision procède, selon moi, de ce que la communauté naît de la solution satisfaisante et pratique de problèmes communs, plutôt que d'une conception arrêtée d'une structure grandiose, encore que fragile. Je trouve cela heureux. A la réunion d'Ottawa, il était manifeste qu'un esprit collectif, comme je l'ai déjà dit, s'appuyait sur de solides assises, qu'il y aurait lieu d'affermir maintenant ces assises, qu'elles pourraient former la base de consultations plus étroites en matière de politique étrangère afin qu'aucun membre du groupement ne prenne ou, du moins, ne fasse part d'une décision avant d'avoir discuté le problème avec les autres membres.

Il a été jugé, en outre, que nous devrions nous efforcer de collaborer davantage dans le domaine économique, en vue d'affermir nos institutions libres et de favoriser une meilleure entente et de meilleures conditions entre nos différents peuples.

Afin de contribuer à ce résultat, un comité ministériel de cinq membres a été établi à Ottawa, au sein duquel sont représentés la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et le Canada. Il commencera sa tâche à Paris lundi prochain, bien qu'un groupe de fonctionnaires ait déjà effectué d'utiles travaux préparatoires à Londres sous la présidence d'un membre du ministère des Affaires extérieures. La présidence de ce comité ministériel m'échoit en ma qualité de prochain président du Conseil. Ainsi, comme l'a signalé le Premier ministre, je devrai assister à ses séances lorsque je serai en Europe pour les réunions de l'Assemblée des Nations Unies. Nous sommes heureux que ce comité ait été constitué, mais nous n'en attendons pas, ni devons-nous en attendre des résultats immédiats, ni même des résultats concrets avant quelque temps. De fait, il faudra des années, des décades, pour mettre au point la communauté de l'Atlantique. Ce n'est pas une raison toutefois de ne pas travailler ni d'élaborer des plans dès maintenant en vue d'atteindre cette noble fin.

C'est sûrement une tâche digne de nos meilleurs efforts et de notre plus grand zèle que de nous appliquer à établir une communauté des nations de l'Atlantique-Nord, au sein de laquelle toutes se partagent le précieux héritage du passé, toutes devront plus tard apporter leurs apports spéciaux, toutes se sont engagées à s'en-